

L'AJAL, LA COMMUNE DE BARAQUEVILLE & L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS SÉGALI PRÉSENTENT LE CONCOURS ET L'EXPOSITION

PHOTOS EN MAI

DU 12 AU 21 MAI 2023

SALLE DU CONSEIL DE LA MAIRIE DE BARAQUEVILLE

EXPOSITION GRATUITE 15H À 18H30

VERNISSAGE 12 MAI À 18H30

CLÔTURE 21 MAI À 15H00

INSCRIPTIONS CONCOURS

DU 10 FÉVRIER AU 5 MAI

WWW.SOFTTR2ROOTSERGUE.COM



RÈGLEMENT PHOTOS EN MAI 2023

Présentation

L'Association Jeunesse Arts & Loisirs (AJAL) en partenariat avec l'Office de Tourisme du Pays Ségali présente le concours, exposition « **Photos en Mai** ». L'AJAL, association organisatrice d'une saison et d'actions culturelles itinérantes et de plusieurs temps forts de la vie culturelle en Ségala, souhaite sur cet événement croiser les disciplines dans le cadre du projet « Musiques Itinérantes en Pays Ségali ».

Relancée en 2020, la manifestation Photos en Mai est destinée aux photographes amateurs présentant des photos inédites. Ce concours favorise la rencontre et l'échange entre professionnels et amateurs tout en permettant à ces derniers d'exposer dans les meilleures conditions.

Ce document constitue le règlement du concours Photos en Mai

Art 1 : L'Association Jeunesse Arts & Loisirs (AJAL) organise en partenariat avec l'Office de Tourisme du « Pays Ségali » organisent un concours photo ouvert à tous les photographes amateurs présentant des photos inédites.

Le concours comprend les 3 catégories suivantes :

- Catégorie « Thème libre » en version physique (*possibilité de participer en groupe ou de manière individuelle*)

- *Le thème de cette catégorie est libre, cependant l'ensemble des photos présentées doivent appartenir au même thème.*
- *Un prix spécial « Stéphane Granzotto » parrain de l'édition Photos en Mai 2023 sera mis en place. Si votre série photo présente des éléments en lien avec la thématique de l'eau, elle pourra se voir récompenser par ce prix.*

- Catégorie « Ségala, Sauvage de Caractère » en version numérique

Les photos devront avoir été prises sur une ou plusieurs des communes de Pays Ségali communauté et de la communauté de communes (Aveyron Bas Ségala Viaur). Les thèmes permettant de concourir sont les suivants :

Le patrimoine

La nature

La vie culturelle (*le sujet principal est la présence humaine*)

-Catégorie « 50 ans de Baraqueville » en version numérique et physique

Le thème de cette catégorie se veut être un clin d'œil à l'anniversaire de la commune de Baraqueville. Carte postale, vieille photo, retracez l'histoire et l'évolution de la ville de Baraqueville.

Il est possible de concourir dans différentes catégories mais avec des séries de photos différentes

Art 2 : Le nombre d'images présentées doit être compris entre 3 et 5.

Pour la catégorie « **thème libre** » les photos devront avoir une taille comprise entre 20 x 30 cm et 30 x 45 cm.

Pour la catégorie « **Ségala, Sauvage de Caractère** » les clichés présentés au concours devront être envoyés en version numérique. Les 3 lauréats de cette catégorie, auront 3 de leurs photos développées en 20x30 cm et **exposées à la Mairie de Baraqueville du 12 au 21 Mai 2023.**

Pour la catégorie « **50 ans de Baraqueville** » le format est libre. Les photos déposées en version physique seront par la suite épinglées ou accrochées sur un panneau mis à disposition et celle en version numérique projetées dans la salle d'exposition pour la clôture de l'événement le 21 Mai.

Art 3 : Pour la catégorie « thème libre » un cadre ou sous-verre avec passe-partout est exigé. Tous les passe-partout doivent être de la même couleur.

Le format de l'encadrement ne doit pas dépasser 45x60 cm. Le système d'accrochage doit être irréprochable (anneau solide recommandé).

Si ce système se révélait défectueux au cours de l'exposition, l'AJAL, l'Office de Tourisme du Pays Ségali déclinent toutes responsabilités en cas de détérioration partielle ou totale.

Art 4 : Pour la catégorie « thème libre » et « 50 ans de Baraqueville » au dos de chaque photographie, devra être mentionné : les noms, prénoms, thème et adresse du candidat. Aucune identification personnelle visible au recto ne sera admise.

Art 5 : Les inscriptions pour l'ensemble des catégories seront ouvertes du **vendredi 10 février au vendredi 5 Mai** sur le site internet de l'AJAL www.soft2rootsergue.com (formulaire en ligne). Le montant de l'inscription est **de 10€ pour concourir dans la catégorie « thème libre » en individuel** (la participation en groupe dans cette catégorie est gratuite). L'inscription sera à régler par chèque à l'ordre de l'association AJAL (adresse envoi : AJAL - Espace Lapérouse - 12 800 Sauveterre de Rouergue).

L'inscription pour les autres catégories est gratuite (« Ségala, Sauvage de Caractère » et « 50 ans de Baraqueville »). Contact inscriptions 06 03 20 86 78 - bonjour@assoajal.fr. La participation aux catégories « Ségala, Sauvage de Caractère » et « 50 ans de Baraqueville » est gratuite.

Art 6 : Pour la catégorie « **thème libre** » la **réception des œuvres** se fera à la salle du conseil de la Mairie de Baraqueville, **le Mercredi 10 Mai de 18h à 20h**.

Pour la catégorie « Ségala, Sauvage de Caractère » la réception des œuvres se fera en ligne lors de l'inscription sur le site internet de l'AJAL www.soft2rootsergue.com avant le vendredi 5 mai.

Pour la catégorie « **50 ans de Baraqueville** » la **réception des œuvres en version physique se fera durant l'exposition à Baraqueville du 12 au 20 Mai de 15h à 18h**. Pour la version numérique elles sont à envoyer à bonjour@assoajal.fr

Art 7 : Les photographies de la catégorie « thème libre » et celles des 3 lauréats de la catégorie « Ségala, Sauvage de Caractère » seront exposées à la salle du conseil de la mairie de Baraqueville du 12 Mai au 21 Mai. Les photographies de la catégorie « 50 ans de Baraqueville » seront exposées à la mairie de Baraqueville le 21 Mai de 14h à 16h.

Art 8 : La proclamation des résultats et la remise des prix du jury pour l'ensemble des catégories auront lieu lors du **vernissage de l'exposition le vendredi 12 Mai à 18h30**.

La proclamation des résultats et la remise des prix du public auront lieu lors de la **clôture de l'exposition le dimanche 21 Mai à 15h00**.

La nature des récompenses accordées aux vainqueurs sera communiquée courant mars sur le site de l'AJAL <http://www.soft2rootsergue.com>.

Art 9 : La sélection des lauréats sera effectuée par un jury composé d'acteurs locaux et de professionnels de la photographie. Un participant primé par le vote du Jury, ne pourra prétendre au Prix du public.

Art 10 : Les candidats s'engagent à mettre à disposition ou à céder prioritairement leurs œuvres à l'AJAL, l'Office de Tourisme du Pays Ségali qui s'engagent à les mettre en avant

sans finalité lucrative (annonces de presse, plaquettes, catalogues, expo, publications diverses ...).

Art 11 : Les participants doivent **décrocher leurs photographies le 21 Mai** après la remise des prix du public.

Art 12 : L'AJAL et l'Office de tourisme Pays Ségali déclinent toutes responsabilités en cas de perte, de vol, de détérioration totale ou partielle, lors du transport des œuvres avant et après l'exposition. Chaque candidat doit donc prévoir un emballage cartonné, sécurisé et identifié au nom du candidat.

Art 13 : La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur ainsi que la renonciation à toute action en recours.

Art 14 : Le candidat affirme en postulant au concours de « Photos en Mai » accepter le présent règlement et s'y conforme tout au long du dérouler du concours afin de garantir une organisation optimale.

Date :

Lieu :

Signature des participants, précédé de la mention « lu et approuvé » :



AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur demeurant
et agissant en qualité de, autorise mon fils/ma fille
....., demeurant à la même adresse à participer au concours
« Photos en Mai » à Baraqueville en Mai 2023.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

Signature, précédé de la mention lu et approuvé :